



Ordre du jour

- | | |
|--|---|
| 1) Compte rendu du dernier conseil municipal | 1 |
| 2) Convention de passage ligne ENEDIS | 1 |
| 3) Projet longère chemin de la garrigue | 1 |
| 4) Questions diverse | 2 |

MAIRIE de LUC-SUR-AUDE
AUDE

Code Postal : 11190

Téléphone : 04.68.74.01.55

Télécopie : 04.68.74.01.55

Conseil municipal du	12 Mai 2022
Convocation du	09 Mai 2022
Conseillers en exercice	10
Conseillers présents	6
Président	Jean Claude Pons
Secrétaire	Dominique DROIT

Présents : Pons JC, Droit Dominique, Lobjoie R, Garcia C, Escoffier S, Dargere H

Absent excusé : Clara RIVIERE – Patricia REINHOLD - Annie PICCIN

1) Compte rendu du dernier conseil municipal

Pas de remarque : adopté.

2) Convention de passage ligne ENEDIS

- La convention proposée par ENEDIS, demande une autorisation pour réaliser une tranchée sur le chemin de Peyrolles dans laquelle un câble électrique sera tiré pour relier le parc photovoltaïque à un transformateur situé à Cassaigne. Cette solution est refusée par le conseil municipal : une tranchée sur ce chemin va nécessairement endommager les 3 conduites d'eau et le réseau électrique qui relie le château d'eau.

Monsieur le maire propose que la tranchée passe sur la parcelle communale derrière le château d'eau. Solution adoptée à l'unanimité.

Denis GAMBUS a fait remarquer à monsieur le maire, que si la tranchée n'était pas rebouchée avec un concassé adéquat, lorsqu'il y aura des orages, le remblai serait emporté par les eaux de ruissèlement. Suite à cette remarque, le conseil municipal demande que dans la convention soit mentionné cet impératif ainsi que le montant des pénalités auxquelles ENEDIS pourrait être soumis en cas du non-respect de cette convention modifiée.

3) Projet longère chemin de la garrigue

Monsieur le maire propose de faire une demande de convention auprès de l'EPFR qui pourra se porter acquéreur pour le compte de la commune et assurer le portage financier des biens en « abandon manifeste » situés impasse et chemin de la garrigue. Adopté à l'unanimité

Monsieur le maire propose d'interroger les domaines pour avoir une estimation du coût d'acquisition des bâtiments en déshérence, afin d'introduire la démarche de bien en abandon manifeste introduite récemment par la loi.

4) Questions diverses

Une aire de jeu pour les enfants est demandée par quelques habitants, le maire demande à ce qu'il lui soit fait une proposition d'équipement, ce qui lui permettra de se renseigner sur le budget à y allouer, Hedy et Simon s'en occupe.

Deux autres points ont été soulevés :

- quelles sont les critères imposés pour assurer la sécurité de cette aire de jeu,
- sur qui repose la responsabilité en cas d'accident,

Monsieur le Maire propose de se renseigner sur ces points avant d'engager toute étude pour la réalisation de cette aire de jeu

Le maire propose de faire l'acquisition de 5 panneaux d'affichages pour un coût de 2 500€. Accepté à l'unanimité.

La séance est levée à 19h20.

Le secrétaire
Adjoint au maire
Dominique DROIT



Le Maire
Jean Claude Pons

